

FFBB
PARIS

A l'attention de Monsieur BALLESTRIERE Thierry
Secrétaire Général

Objet : DELEGATIONS DE POUVOIR ADMINISTRATIVE AUX COMMISSIONS

Monsieur le Secrétaire Général,

Le bureau de la Ligue Lorraine de Basket Ball a décidé à l'unanimité lors de sa réunion en date du lundi 07 septembre 2015 d'accorder pour la saison sportive 2015/2016, conformément à l'article 205 des règlements généraux de la FFBB, la délégation administrative de pouvoir à sa Commission Sportive Régionale, à sa Commission Régionale des Officiels et à sa Commission Technique dans les domaines suivants :

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

- Organiser les compétitions ;
- Déterminer le calendrier sportif ;
- Accorder les dérogations sur les horaires et jours de rencontres ;
- Homologuer les résultats ;
- Vérifier les irrégularités administratives ;
- Valider les classements ;
- Contrôler et vérifier les feuilles de marque « E MARQUE » ;
- Relever les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport ;
- Appliquer les pénalités financières relatives aux obligations sportives ;
- Etudier les réserves déposées à l'occasion de compétitions relevant du championnat territorial ;
- Prononcer la perte de rencontre par forfait et /ou par pénalité ;
- Homologuer et modifier la liste des joueurs et joueuses brûlés(es) ;
- Contrôler la présence des arbitres désignés sur les rencontres ;

COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS

- Désigner les arbitres du championnat territorial, du championnat de France jeunes 2^{ème} division, NF3, des matchs amicaux, tournois avec équipes territoriales, du championnat de France ;
- Désigner les OTM du championnat de France (et clubs après validation), haut niveau et du championnat Territorial sur demande des clubs ;
- Assurer la formation, l'évaluation, le classement des arbitres ;
- Assurer la validation des OTM clubs, l'évaluation, le classement des officiels de table de marque territoriaux et championnat de France ;
- Etudier les réserves et réclamations dans son domaine de compétence ;
- Appliquer, contrôler et valider la charte des officiels ;
- Contrôler la présence des arbitres désignés sur les rencontres ;
- Former les évaluateurs territoriaux ;

COMMISSION TECHNIQUE

- Proposer les sanctions y afférentes en cas de manquement ;
- Contrôler le respect du statut de l'entraîneur ;

Dans l'attente de l'accord définitif de la Commissions Fédérale Juridique,

Recevez...../